ROUBAUX

RAMASSAGE DU TROLLEY

Mardi, vers six heures du soir, sous la neige et un dégel intermittent, un tramway de Roubaix glissait sur le fil du trolley de Croix, de Lannoy, à l'endroit où est posé le pylône de la place Sainte-Elisabeth. Le courant ayant fait fondre le trolley, la commune de Lannoy a été privée de toute lumière pendant mercredi matin.

POUCE ÉCRASÉ

Chez MM. Louis Dewille et fils, entrepreneurs, rue de l'Alma, 85, M. Vandenbeque Henri, scieur, demeurant rue de Mouvaux, 101, a eu le pouce droit écrasé en sciant une pièce de bois. Vingt jours de repos.

TRÈFLE VAISSIER — SAVON Porte-Bonheur

LES CHUTES

Mardi vers huit heures du soir, quelque méfiance avait d'arriver à ses parents, M. Louis Vandenbroucke, 41 ans, peintre, demeurant rue de Fourmies, 91, a glissé sur la neige durcie et s'est fracturé la cheville gauche.

M. Gustave Dumortier, 64 ans, tisserand, demeurant rue de Cour Bernard, 13, a'est fracturé la jambe droite en glissant sur de la glace, mercredi vers 4 heures du soir.

Les deux blessés sont en traitement à la Fraternelle.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Le commerce d'Amsterdam avec la France. — L'Amsterdam, industriel et maritime d'Amsterdam vient de publier un rapport sur le mouvement général et maritime d'Amsterdam pendant l'année 1908. M. Salival Nagre, gérant du Consulat de France, a adressé ainsi au sujet des relations commerciales avec la place précédente :

« Amsterdam, industriel et le commerce français, y compris la succursale de la Banque de Paris et des Pays-Bas; par le « Bazar Français », appartenant à deux de nos compatriotes, le grand magasin de nouveautés de Paris et Cie, le « Restaurant Riche », dont les directeurs s'occupent également du commerce des vins et denrées alimentaires d'origine française et des produits de la maison de détail.

« Bien que nos trafics avec les Pays-Bas aient, depuis ces dernières années, suivi une marche sensiblement progressive, la soit encore si bien relativement inférieurs à ceux des pays dont j'ai déjà indiqué les importations considérables et plus importantes.

« Par une indifférence bien française, nos commerçants ont laissé conquérir la place pour leur produits qu'ils fournissaient depuis de longues années, sans prendre l'initiative d'envoyer des échantillons ayant une certaine connaissance des affaires, pour se renseigner sur les débouchés possibles, sur les ressources du pays, en un mot tout ce qui peut contribuer à étendre leurs relations.

« Leurs intérêts, pour la plupart, sont aujourd'hui confiés à des concurrents qui vendent de préférence, même à des conditions égales, les produits similaires ou analogues qu'ils reçoivent de leurs compatriotes. L'absence ou le manque de maisons sérieuses, françaises sera toujours, il est certain, un obstacle au développement de nos transactions.

« Qui pourrait, en effet, mieux que ces maisons défendre nos produits et nos intérêts ? Sans elles, sans les moyens de publicité, toutes les publications périodiques ayant pour but de chercher de nouveaux débouchés ne produiront qu'un résultat négatif que seul auquel on aurait droit de s'attendre.

« Le cause ne serait pas complètement perdue, si notre commerce voulait redoubler d'efforts et faire de sérieuses tentatives pour prendre une place digne d'un grand pays comme le nôtre sur le marché, si les concurrents nous disputent. Parmi les produits français qui pourraient donner lieu à des transactions d'une plus grande importance, M. Salival Nagre cite : les confections, les vins, la margarine, l'huile d'arachide, les fromages, les bières, les engrais, les vins.

C'est toujours la France qui fournit aux Pays-Bas ses produits de consommation; cependant l'Espagne et l'Italie, mieux organisées sans doute au point de vue des exportations, et, d'autre part, les Allemands, Belges et Suisses, en un mot la clientèle, sont, pour nos vins, des concurrents redoutables.

C'est à nos viticulteurs et à nos commerçants à apporter de la preuve d'initiative. Le développement de la consommation de la bière qui est la boisson courante du pays, est un obstacle à avec lequel il faut compter. Néanmoins, la Hollande offre des éléments permettant des affaires plus importantes que celles traitées par nos négociants en jour.

« Un petit hôtel que les transactions se font plus au vins de bonne qualité (type Bordeaux) et les personnes aisées, et pour les vins ordinaires, par les expéditeurs, qui les destinent aux cafés et restaurants. Les vins blancs préférés sont les Sauternes et les Petits Graves recherchés plutôt par les classes bourgeoises et les hôtels. Le vin qui ne contiennent pas plus de 14 à 15 % d'alcool obtiennent un droit d'accise de 20 florins par hectolitre, soit 42 fr. les vins sont exempts de droits de douanes. Les droits de douane sont fixés sur les vins, 90 à 180 jours, remarquant au contraire, et, dans ce dernier cas, l'escompte est de 2 %.

A LA ROUBAISIENNE

Dans sa dernière assemblée générale, notre société municipale a constitué son comité de la fête annuelle pour l'année 1909 : Président d'honneur, MM. Gustave Delhaye, président honoraire; Georges Pennel, membre consulter, Clément Flouret, président, Alfred Motte, vice-président, Charles Weill et Henri Lepaul, trésorier, Arthur Bonnemaison, trésorier-adjoint et chef de gymnastique, Jules Pieyaux, secrétaire, Joseph Lebeaux, secrétaire-adjoint, Alfred Florin, porte-drapeau, Jules Warlavour, instructeur militaire, Georges Delporte, commissaire des fêtes, Emile Druax, garde-matériel, Théophile Wardavoir, commissaire, Bruno Dépongne, Louis Hermelig, Alexandre Lemaire, Eugène Fételin, Jules Cocheteux, Louis Debuigne et Noël Lequenne, commissaire de presse, Carlos Roussel. — Adresser la correspondance à M. le président de la Roubaisienne, 1, rue Chanzy.

La section militaire de notre société municipale fait de rapides progrès : le nombre bien élevé d'hommes qui les adhérent apportent la plus grande activité et permettent ainsi au cours de fonctionner de façon normale. Une marche d'entraînement a été effectuée dimanche dernier. Un concours aux deux les hebdomadaires les 14 mars. Les résultats ont été obtenus par MM. Lallemand, Lemaire, Longuet, Vandenbroucke, Pattoux, Vandaguel, Werquin, Fievet, Beauvise, Eg. Egremont, Evrard, Martin, Simons, Duhem, Lemaire, Pamart, Petit, Prévost, Debouvry, Hélène, Lemaire, Cauchon, Masset et Florin Albert. Les cours de gymnastique, placés sous la haute direction de Jules Pieyaux, sont mieux suivis que ceux de cette saison et contribuent pour une large part dans les résultats du brevet.

CERCLE MODERNE (Section chorale mixte

Siège : Café de l'Enfer. — Ce soir à 8 h. 1/2 précises, répétition du concert du 10 janvier. A l'issue de la répétition, réunion de toutes les sections pour le renouvellement du Comité.

CERCLE D'ESCRIME UNION ROUBAISIENNE

Siège : Café de l'Enfer, rue Blanchemaille. — Dimanche 3 janvier de 9 heures du matin, entraînement ; à 11 heures, réunion mensuelle. Questions très importantes. Les personnes désireuses de faire partie de la société sont priées d'assister à la réunion.

SERVICE DE LA DOUANE

Le Commerce du Chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer le public que le service de la douane de la gare de Roubaix-Wattrelos sera transféré à cette dit-Wattrelos à partir du 1er janvier 1909.

THÉATRE DU TOUCOING

Ce soir, jeudi 31 décembre, à 8 heures, *Le Tour du Monde d'un pauvre de Paris*, pièce à grand spectacle, en douze tableaux.

Matinée du 1er et dimanche 3 janvier, matinées à 3 heures.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Anne Lestienne, rue Henri-Bourdaut, 5 — Célina Demarmiez, rue l'Ornoison, cour Février, 21 — Yvonne Piesner, rue Voltaire, 96 bis.

MARIAGE. — Entre : François Réchou, adjudant au 110e rég. d'inf. à Gravelines et Berthe Goslin, sans prof., rue de Maubeuge, 19.

DÉCÈS. — Jules Bayart, 6 jours, rue de l'Alma, 55 — Julien Vys, 65 ans, sans prof., rue Saint-Jean — Marie Dusart, 80 ans, sans prof., rue Lacroix, 73 — Henri Nys, 76 ans, sans prof., rue de l'Ornoison, 110 — Marie Coelsiers, 74 ans, sans prof., avenue Julien Lagache — Henri Meurisse, 61 ans, sans prof., rue du Tilleul, 209 — Julienne de Bas, 3 mois, rue de Sivrai, 23 — Félicie Jonart, 51 ans, soigneuse, avenue Julien Lagache — André Scarcerseau, 8 mois, rue Casimir-Périer, 12.

Mort-né : 1.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 décembre

SUITE

Gratification aux agents municipaux

A cette somme inclure est donnée d'un rapport de M. le Maire sur l'attribution aux agents municipaux et ouvriers municipaux ne gagnant pas plus de 2000 fr. et ayant au moins quatre enfants, d'une gratification de 50 fr. pour chaque enfant ayant moins de 16 ans.

La proposition que nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil municipal et pour l'exécution de laquelle nous avons inscrit dans le projet de budget de 1909 le crédit nécessaire, ne peut manquer de recevoir un accueil favorable.

Nombreux sont les motifs qui nous ont déterminé : on peut cependant les résumer en deux sortes de considérations, les unes d'ordre publique les autres à la fois morales et sociales. Nous vous les examiner rapidement :

1° Au point de vue pratique, il faudrait fermer les yeux à l'évidence pour ne pas se rendre compte que le coût de la vie a augmenté et que la gêne qui en résulte pour les familles dont les ressources sont modestes est d'autant plus grande qu'il y a dans chaque ménage, un bouche à nourrir. Et si le nombre d'enfants incapables de subvenir à leurs besoins dépasse une certaine moyenne que nous avons été conduit à fixer, il y a des chances pour que les ressources présomptions pour que le salaire du chef de la mille soit insuffisant à faire vivre la maisonnée la seule ressource de gagner un supplément de salaire pour le ménage, en un mot, le moyen de nourrir et de loger ses enfants.

Personne n'admettra que le recours à l'assistance publique soit une solution satisfaisante. Personnel n'ignore que le chômage, sont un procédé normal auquel on doive se résigner, sauf les cas exceptionnels de maladie qui doivent toujours prévaloir.

C'est encore une opinion qui ne paraît pas suscepticble d'être contestée que nous exprimerons quand nous disons que le chômage est un mal dont le bien-être tend à se développer suivant une évolution continue et dont se préoccuper à toutes les conditions sociales. Ouvrier consciencieux, appliqué et rangé, de nos jours, il est encore plus qu'aucun autre citoyen en dehors de cette évolution. Ah certes, cette opinion n'est que trop souvent contestée par les faits et le spectacle des chômeurs qui nous journalement le spectacle du dénuement des familles ouvrières, qu'il soit dû à l'insuffisance des salaires, à la place du chômage, ou encore, hélas, aux ravages de l'alcool. Et, si nous avons cru devoir nous nous sommes efforcés d'agir et ces mouvements de révolte qu'on devrait prévenir en se mettant résolument à la recherche des causes du mal et y efficement remédier.

En ce qui nous concerne, puisque la Ville entre dans les services municipaux et que Tourcoing en particulier fait office d'initiateur en gérant certaines spéculations industrielles monopolisées, n'avons-nous pas le devoir de donner le bon exemple ? Théoriquement, le moyen n'est pas difficile à trouver : c'est le relèvement des salaires. A mesure que la démocratie prendra conscience de elle-même, de sa force, de ses droits, la masse ouvrière s'organisera pour obtenir péniblement mais sûrement un meilleur place au soleil et ce n'est pas s'avancer beaucoup que de prévoir une accentuation du mouvement social dans le sens d'une plus juste répartition du bien-être.

La Ville-patron ne sera pas la dernière à s'engager dans cette voie, quoique déjà elle assure à son personnel une rémunération supérieure à celle de l'industrie privée, outre que cette rémunération est plus fixe, plus stable par le fait d'une plus grande régularité du travail. Mais si nous avons la bonne volonté n'est que trop souvent aussi certain qu'elle est entravée pour le moment par suite des charges de toutes sortes qui résultent de l'effort considérable qu'a exigé la transformation de la ville et en vue de la nécessité de préparer son développement économique et de mettre les services municipaux à la hauteur des besoins de la population de notre ville. Nos finances ont trop d'élasticité actuellement pour que nous puissions faire autre chose qu'accorder les suppléments de traitement ou de salaire qui sont indispensables.

Mais en attendant que nous puissions être plus généreux, n'y a-t-il rien à faire ? N'y a-t-il pas parmi le personnel des ouvriers municipaux quelques-uns dignes d'intérêt, peut-être mêmes critiques, et n'est-ce pas une obligation morale pour nous de tendre à ceux qui sont dans ce cas une main secourable ? Il y a certainement plus de gêne, électricité ..; elle atteint une somme qui n'est pas éloignée de 6 millions, dont le gage se trouve dans les recettes propres à ces exploitations, en ce qui concerne les dépenses publiques et grands travaux qui n'ont comme gage que les ressources ordinaires de la ville, s'élèvent à environ 15 millions.

Si nous comparons notre dette à celle de la ville voisine, pour bien montrer qu'on se trouve en présence d'un problème qui est commun à toutes les administrations municipales, nous voyons s'imposant d'autant plus à Tourcoing que son organisation était plus rudimentaire un examen attentif qui nous amènera à constater que le total des emprunts de Roubaix est de 28.250.000 francs, sur lesquels la partie indispensable est de 12 millions environ (la charge totale supportée par les ressources ordinaires du budget est à Roubaix, de 23 millions au lieu de 15 à Tourcoing) et les dépenses publiques, la situation n'est donc pas désavantageuse pour les contribuables de Tourcoing

Comment équilibrer le budget en 1909 ? — Comment l'équilibrer les années suivantes ?

Afin d'éviter des redites, nous confondons les deux questions.

Nous venons d'exposer, dans leurs grandes lignes, les fluctuations de nos recettes et de nos dépenses. Nous ne serons pas moins clairs et plus brefs en essayant de montrer comment on doit alimentation en 1909 et pour chercher à nous *rendre compte de ce qui adviendra par la suite*.

Des 1909, nous bénéficiera d'un état de la dette des propriétés bâties, demandée il y a un an par le Conseil municipal et dont on ne saurait contester le légitimité, puisque la plupart des grandes villes de France et de l'étranger ont adopté cet impôt appliqué et qu'elle sera encore au-dessous du déchet résultant du dégrèvement des boissons hygiéniques. Elle pourra les nécessités provenant dans le rendement de l'alcool (65.000 francs), et l'insuffisance des compensations votées par le Conseil lors de l'application de la loi, sera bien inférieure à celle que l'approbation de cette taxe coïncidera avec celle de l'emprunt. L'excédent constaté dans la balance du budget pour 1909 contribuera avec nos ressources ordinaires, à payer l'intérêt de la partie de l'emprunt qui sera réalisée l'année prochaine.

Pour les années suivantes, alors que la charge du nouvel emprunt pèsera en totalité sur notre budget, nous espérons que nos principales ressources auront plus d'ampleur et dégageront à nos finances plus d'élasticité. Ce genre de prophétie s'accommode mal des détails, mais nous pouvons signaler en particulier les majorations que nous attendons du rendement de l'octroi, du gaz et de l'électricité.

L'octroi devra nous donner des plus-values, surtout sur les taxes des matériaux de construction, que nous pouvons espérer de l'accomplir déjà pour une somme de 25.000 francs en 1909, en nous basant sur les recettes du présent exercice.

Le gaz voit ses recettes fléchir ; nous vous avons exposé, dans un rapport antérieur, les résultats que produirait le système des installations gratuites avec compteur PF, qui fonctionne depuis longtemps dans les villes voisines. Nous pouvons aussi voir se développer le chauffage et la cuisine au gaz dont les avantages n'ont pas été appréciés jusqu'ici alors qu'ils le méritent. Peut-être pour voir la masse de la population se resserrer, revenir à une notion plus saine de la vie de famille et du devoir social et pour qu'un lieu de rallyes et de réunions le chefs des familles nombreuses récollent partout considérations et projets.

Nous sommes convaincu que le conseil municipal ne sera pas insensible aux considérations d'ordre supérieur que nous venons d'exposer et qu'il ratifiera notre proposition dont les conséquences ne sont pas aussi onéreuses, du moins qu'on pourrait le croire. Il résulte en effet du relevé nominal dressé dans tous les services municipaux que le nombre des enfants ayant moins de 16 ans appartenant à des familles de quatre à moins, s'élève à 454, en sorte qu'à raison de 50 fr. par tête, la dépense nouvelle s'élèverait à 7700 fr.

Il restera des questions de détail à régler, si un enfant atteint 16 ans pendant le cours de l'année, doit-il entrer en ligne de compte ? Quelle du-rée de la période sera prise pour chaque ouvrier soit considéré comme faisant partie du personnel municipal ? — Ce sont des points que nous nous proposons d'étudier avec le conseil des finances en vue de soumettre au conseil un règlement ne laissant aucune place à l'arbitraire.

Nous considérons l'acquiescement du conseil comme définitif et nous lui doit voter le chiffre porté au budget (art. 156).

Le Maire,
Signé : G. Dron

Budget primitif communal

POUR L'ANNÉE 1909

(SUITE)

En ce qui concerne la nécessité de l'éducation professionnelle et de l'apprentissage, nous ne pourrions pas noter temps à insister.

Nobles et utiles

L'augmentation générale des traitements et salaires, que nous regrettons encore de ne pouvoir élever davantage pour les mettre plus en rapport avec les exigences sociales et la cherté de la vie. Le repos hebdomadaire a eu aussi sa répercussion sur une série de services. Les allocations aux familles nombreuses, employés et ouvriers municipaux dont le gain est modeste, constituent une innovation intéressante que nous commentons plus loin.

La majoration des frais de voirie à mesure que Tourcoing se développe, qu'on crée de grandes artères et que sont incorporées dans les voies publiques, les chemins ruraux, ne saurait être lamentable est une honte pour une ville. Les dernières dispositions réglementaires que le Conseil municipal est appelé à voter sur la demande de l'autorité supérieure, qui prendront pas plus, nous tolérer les cloaques infectes, les fondrières bouseuses et le manque d'éclairage dont nous n'avons que trop d'exemples, nous en donneront les moyens.

Le théâtre — Il est bien avéré aujourd'hui que sa reconstruction et son exploitation régulière répondent à un besoin de la population.

Nous lisons, il y a quelques jours, une chronique locale intuitive : « On s'ennuie à Tourcoing, on ne trouve pas de distractions ». Ce n'est pas que les conditions sociales l'ouvrier consciencieux, appliqué et rangé, ne soient plus nombreuses qu'aucun autre citoyen en dehors de cette évolution. Ah certes, cette opinion n'est que trop souvent contestée par les faits et le spectacle des chômeurs qui nous journalement le spectacle du dénuement des familles ouvrières, qu'il soit dû à l'insuffisance des salaires, à la place du chômage, ou encore, hélas, aux ravages de l'alcool. Et si nous avons cru devoir nous nous sommes efforcés d'agir et ces mouvements de révolte qu'on devrait prévenir en se mettant résolument à la recherche des causes du mal et y efficement remédier.

En ce qui nous concerne, puisque la Ville entre dans les services municipaux et que Tourcoing en particulier fait office d'initiateur en gérant certaines spéculations industrielles monopolisées, n'avons-nous pas le devoir de donner le bon exemple ? Théoriquement, le moyen n'est pas difficile à trouver : c'est le relèvement des salaires. A mesure que la démocratie prendra conscience d'elle-même, de sa force, de ses droits, la masse ouvrière s'organisera pour obtenir péniblement mais sûrement un meilleur place au soleil et ce n'est pas s'avancer beaucoup que de prévoir une accentuation du mouvement social dans le sens d'une plus juste répartition du bien-être.

La Ville-patron ne sera pas la dernière à s'engager dans cette voie, quoique déjà elle assure à son personnel une rémunération supérieure à celle de l'industrie privée, outre que cette rémunération est plus fixe, plus stable par le fait d'une plus grande régularité du travail. Mais si nous avons la bonne volonté n'est que trop souvent aussi certain qu'elle est entravée pour le moment par suite des charges de toutes sortes qui résultent de l'effort considérable qu'a exigé la transformation de la ville et en vue de la nécessité de préparer son développement économique et de mettre les services municipaux à la hauteur des besoins de la population de notre ville. Nos finances ont trop d'élasticité actuellement pour que nous puissions faire autre chose qu'accorder les suppléments de traitement ou de salaire qui sont indispensables.

Mais en attendant que nous puissions être plus généreux, n'y a-t-il rien à faire ? N'y a-t-il pas parmi le personnel des ouvriers municipaux quelques-uns dignes d'intérêt, peut-être mêmes critiques, et n'est-ce pas une obligation morale pour nous de tendre à ceux qui sont dans ce cas une main secourable ? Il y a certainement plus de gêne, électricité ..; elle atteint une somme qui n'est pas éloignée de 6 millions, dont le gage se trouve dans les recettes propres à ces exploitations, en ce qui concerne les dépenses publiques et grands travaux qui n'ont comme gage que les ressources ordinaires de la ville, s'élèvent à environ 15 millions.

Si nous comparons notre dette à celle de la ville voisine, pour bien montrer qu'on se trouve en présence d'un problème qui est commun à toutes les administrations municipales, nous voyons s'imposant d'autant plus à Tourcoing que son organisation était plus rudimentaire un examen attentif qui nous amènera à constater que le total des emprunts de Roubaix est de 28.250.000 francs, sur lesquels la partie indispensable est de 12 millions environ (la charge totale supportée par les ressources ordinaires du budget est à Roubaix, de 23 millions au lieu de 15 à Tourcoing) et les dépenses publiques, la situation n'est donc pas désavantageuse pour les contribuables de Tourcoing

Comment équilibrer le budget en 1909 ? — Comment l'équilibrer les années suivantes ?

Afin d'éviter des redites, nous confondons les deux questions.

Nous venons d'exposer, dans leurs grandes lignes, les fluctuations de nos recettes et de nos dépenses. Nous ne serons pas moins clairs et plus brefs en essayant de montrer comment on doit alimentation en 1909 et pour chercher à nous *rendre compte de ce qui adviendra par la suite*.

Des 1909, nous bénéficiera d'un état de la dette des propriétés bâties, demandée il y a un an par le Conseil municipal et dont on ne saurait contester la légitimité, puisque la plupart des grandes villes de France et de l'étranger ont adopté cet impôt appliqué et qu'elle sera encore au-dessous du déchet résultant du dégrèvement des boissons hygiéniques. Elle pourra les nécessités provenant dans le rendement de l'alcool (65.000 francs), et l'insuffisance des compensations votées par le Conseil lors de l'application de la loi, sera bien inférieure à celle que l'approbation de cette taxe coïncidera avec celle de l'emprunt. L'excédent constaté dans la balance du budget pour 1909 contribuera avec nos ressources ordinaires, à payer l'intérêt de la partie de l'emprunt qui sera réalisée l'année prochaine.

Pour les années suivantes, alors que la charge du nouvel emprunt pèsera en totalité sur notre budget, nous espérons que nos principales ressources auront plus d'ampleur et dégageront à nos finances plus d'élasticité. Ce genre de prophétie

Art. 17. — Droits de places aux foires et marchés. — Nous obtiendrons en 1908 une augmentation de 3.000 fr. environ sur le produit de 1907 (chiffre de 55.011 fr.). Le mouvement des appartements au règlement des Halles et Marchés nous permettent d'escompter 40.000 fr. pour 1909.

Art. 20. — Droits à percevoir pour les lots de la crèche. — Nous inscrivons en prévision le rendement probable de 1908 soit 3 700 fr., d'où une diminution de 300 fr. sur le chiffre de l'an dernier.

Art. 22. — Location des anciens presbytères. — Cet article figure seulement « pour mémoire » au budget de 1908 — La somme de 1.968 fr. que nous proposons, représente les loyers des propriétés du Croix-Rouge et de Saint-Louis (rue de l'Epidème).

Art. 23. — Location de la propriété sise rue Souffiot. — Cet article renfermait autrefois le produit des loyers des maisons sises rue des Guelin, dans la Ville avait acquises pour être démolies afin d'élargir cette rue. La démolition de la dite propriété est maintenant un fait accompli et l'on résulte une diminution de recette de 800 fr. — Il est inscrit au budget de 1908 1 100 fr. pour le tout.

Art 32 — Vente d'eau — D'après le calcul que nous a soumis le directeur du service des eaux, calcul basé sur la distribution d'eau faite à Tourcoing pendant les deux dernières trimestres de 1907 et les deux premiers trimestres de 1908 il ressort que Tourcoing ne recevra que 270.480 fr. pour une consommation de 1 840.000 litres à 0 fr. 147 le prix moyen de l'unité soit une diminution de 13.520 fr par rapport aux prévisions budgétaires de 1908.

Art 33 — Travaux de fontainerie. — Nous enregistrons ici une augmentation de 10.000 fr. soit 90.000 fr. au lieu de 80.000 fr au budget dernier. évolution faite comme ci-dessus

Art 34 — Produit de la condition publique — La commission de surveillance se basant sur les résultats de 1908 a fixé la prévision de 1909 à 496.475 fr 70. alors qu'elle était l'an dernier de 473.458.15. Nous nous en rapportons à la compétence de la dite Commission.

Art 35 — Produit de l'usine à gaz — Evaluations ramenées à fr 1.247 112.48. Les explications données plus haut en notre exposé général nous dispensent d'autres commentaires.

Art 36 — Usine d'électricité. — Nous en sommes encore à la période de tâtonnements et nous ne saurions déterminer sur des bases précises les dépenses et le chiffre d'affaires de notre exploitation d'électricité en 1909

Néanmoins nous pouvons prévoir que l'extension du réseau, les nombreuses demandes d'abonnements et une certaine proportion le nombre des consommateurs et principalement en ce qui concerne la vente de courant aux industriels Nous avons reçu main les promesses fermes d'abonnement ..; l'éclairage privé sera aussi en augmentation.

Ces renseignements nous sont donnés par M. Hendrick ingénieur-conseil qui avec dévouement a ce sujet en s'adressant directement aux intéressés et qui a table sur les indications qu'il possède le point de vue financier des évaluations.

Elles s'élèvent pour l'ensemble à 202.950 fr. chiffre supérieur de 58.531 fr 80 à la prévision inscrite au budget de 1908 Mais la dépense de cette source de recettes nécessitera un engagement régulière ne se trouve nullement modifié du fait de l'exploitation de l'électricité

Les recettes et des dépenses présumées fait ressortir le bénéfice brut de 148.000 fr dont il faut déduire l'intérêt et l'amortissement s'élevant à environ 30.000 fr.

Art 37 — Etablissement de bains — Le rendement de notre établissement des bains en 1906 et en 1907 a été d'environ 36.000 fr. et en 1908 nous obtenons le même résultat.

La commission gérante des bains, se basant sur ces précédents, estime que le chiffre des prévisions de recettes doit être réduit à fr 36.000. soit 2.000 fr. de moins qu'en 1908

Art. 41. — Taxe municipale sur les chiens. — Nous portons la somme de 14.886 fr., chiffre exact d'après les indications qui nous sont données par le Préfecture pour l'établissement de notre budget. d'où 624 fr de plus qu'au dernier budget

Art. 45. — Intérêts des fonds placés au Trésor — La prévision est basée sur le mouvement des fonds communaux placés en compte courant au Trésor public.

La perspective de la réalisation prochaine de l'emprunt nous permet de prévoir une recette de 11.000 francs ; elle a été fixée en 1908 à 5 000 fr

Art. 49. — Produit des concessions de terrains dans le cimetière — Le produit constaté au dernier compte s'élève à 43 426 fr 91 et nous avons la certitude qu'en cette de 1908 atteindra environ 40.000 francs. Nous pouvons donc, sans inconvénient, porter la prévision de 1909 à 38.000 fr et nous 32.000 fr et nous proposons pour 1909 38 000 fr

(A suivre).

L'ATTENTAT CONTRE M. FALLIERES, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Un télégramme du Conseil municipal

A l'issue de la séance de mardi soir, 28 décembre, et sur la proposition de M. Gustave Scalbert, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, que le télégramme ci-après serait envoyé à M. le Président de la République :

« Conseil municipal réuni hier, vous prie, à l'occasion de l'attentat dont vous avez été récemment l'objet, d'agréer l'hommage de ses sentiments respectueux.

« Signé : Dron, député-maire. »

LE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE

L'administration municipale informe les corps constitués et les personnes ayant droit à un M. Vercoutre de chaleureux applaudissements.

L'orateur les mérilait bien par sa parole claire, correcte, souvent élégante, toujours élevée et pleine de traits et parfois de belles envolées ! Succès justifié !

SAILLY-LEZ-LANNOY. — Par arrêté préfectoral, M. Leurdian, maire de Sailly, est nommé commissaire de police spécial du Tourcoing et étendu sur les territoires de Roubaix et de Lys-lez-Lannoy.

HEM. — M. le Maire et MM. les adjoints reviennent à la mairie le 1er janvier à 11 heures

ÉTAT CIVIL. — DÉCÈS. — Brifaut Louis.

Par 100

TEMPS FROIDS ET HUMIDES

ne commencez d'autre apéritif que le

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous en ressentirez les effets toniques et hygiéniques.

C'EST L'APÉRITIF D'HIVER

par excellence

recommandé par les corps médical aux Dames et Enfants.

Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette

BANYULS-TRILLES 44833

TRIBUNAUX

Tribunal Civil de Lille

Vente du Couvent des Carmélites de Roubaix

A l'audience d'hier il a été procédé à la vente de l'ancien couvent des Carmélites de Roubaix. Ce couvent, divisé en deux lots, comprenait : le premier lot, une maison sise rue d'Hautbin, 77, rue Saint-Antoine ; le second lot, une propriété située même rue et portant les n° 31 et 33. Le premier lot mis à prix 1.000 fr a été adjugé moyennant 1.200 francs, le second lot à 1.000 francs, ont été adjugés pour ce prix à Mr Letort.

Tribunal Correctionnel de Lille

LA FRAUDE

6 jours à Charles Carpentier, 29 ans, blanchisseur à Armentières et à Cyrille Holbeque, 34 ans, tisserand à Armentières, pour fraude à l'octroi le 23 décembre, de 100 kil. de tabac, valeur 1.250 francs.

— 6 jours avec sursis à Stanislas Drapier, 37 ans, ballieur de peignes à Calonne (Belgique), et à François Steenfeld, 24 ans, électricien à Roubaix, rue Ma-Campagne, 42, pour fraude à Croix-Wasquehal, le 24 décembre, de 95 kil. de café vert, 78 fr. 50 d'amende.

Ces deux hommes étaient défendus par Me Lefort.

Vente de Bois

Mardi prochain, 5 janvier, à 2 heures, à l'Estaminet du Commerce, rue Pellart, à Roubaix, vente de bois de chauffage, 27 stères environ, provenant du Bureau de Bienfaisance de Roubaix